

REUNION DU 2 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de LAIZE-CLINCHAMPS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROSE Dominique, Maire

Présents : Mesdames ANNAOUY, BAZIRET, BOUILLARD, FOUREZ, POUTREL, ROBIOLLE, VAHIDA et Messieurs ACHARD, CHATELIN, CHOUETTE, CHYLA, DEQUAINDRY, GOUEDARD, JUEL, JUS, MARTIN, PICARD, ROSE, THOMAS, VARIN, VAUCLAIR

Absents excusés: Mesdames CHAUMONT (pouvoir à M. ROSE), GODARD, VAUVERT (pouvoir à Me VAHIDA)

Absents : Messieurs AUBERT, DRI, GUESNON

Mesdames POUTREL et LEMAZURIER ont été nommées secrétaire de séance.

Présentation du RGPD (règlement général des protections des données)

Monsieur GOUEDARD fait une présentation du RGPD. La mise en application devait être engagée pour le 25 mai 2018.

Madame VAN BRABANT Emilie est désignée pilote du RGPD.

45/2018 SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire *en date du 20 septembre 2018*,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 27 juin 2018,

Considérant la nécessité de *supprimer un poste d'adjoint technique territorial* en raison de la modification horaire d'un adjoint technique pour l'augmentation du temps de travail suite à la création d'un restaurant scolaire et d'une garderie.

Le Maire) propose à l'assemblée,

• **POUR LES FONCTIONNAIRES**

↳ **La suppression d'un poste d'adjoint technique permanent à temps non complet à raison de 5.96^{/35ème}**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 8 octobre 2019,

Filière : TECHNIQUE

Cadre d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Grade : Adjoint technique territorial

- ancien effectif 10

- nouvel effectif 9

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411

46/2018 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 27 juin 2018,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial en raison de la création d'un restaurant scolaire, de garderie

Le Maire propose à l'assemblée,

- **POUR LES FONCTIONNAIRES**

- ↳ **La création d'un poste d'adjoint technique territorial** à temps non complet à raison de 16.35ème

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 8 octobre 2018,

Filière : technique,

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : adjoint technique territorial

- ancien effectif : 9 (4 à temps complet et 5 à temps non complet)

- nouvel effectif : 10 (4 à temps complet et 6 à temps non complet)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

47/2018 DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE ANCIENNEMENT CADASTREE AB292

Monsieur le Maire expose l'intérêt de procéder au déclassement d'un bien immobilier du domaine public pour les classer au sein du domaine privé de la commune et de constater la désaffectation
Ce bien concerne :

- La parcelle anciennement cadastrée AB292

Au regard de ce qui précède, force de constater, aucune délibération n'a été prise par la commune portant déclassement du bien pour le placer dans le domaine privé (article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

Il convient donc de délibérer afin de régulariser la situation ci-dessus exposée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- De procéder au déclassement de la parcelle afin de la classer au domaine privé de la commune
- De constater la désaffectation et consécutivement, passer toutes ventes suite à ce déclassement
- De donner à Monsieur Le Maire délégué de Clinchamps sur Orne, toutes les délégations nécessaires pour l'application de cette décision.

48/2018 RETRAIT DE LA COMMUNE DE PONT-FARCY AU SDEC ENERGIE

Monsieur le Maire expose que la création au 1^{er} janvier 2018, de la commune nouvelle de TESSY-BOCAGE dans la Manche, constituée des communes de Tussy-Sur-Vire et de Pont-Farcy, a demandé par délibération en date du 5 avril 2018, le retrait du SDEC ENERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy ; celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion.

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le comité syndical du SDEC ENERGIE a ainsi approuvé ce retrait, au 31 décembre 2018.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ENERGIE

49/2018 Adhésion de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon SDEC ENERGIE

Monsieur le Maire expose que, par délibération en date du 28 juin 2018, la communauté des communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Energies renouvelables » et « Eclairage public ».

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le comité syndical du SDEC ENERGIE a ainsi approuvé l'adhésion de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ENERGIE

50/2018 RETRAIT DE LA COMMUNE DE LAIZE-CLINCHAMPS DU SYNDICAT DE PRODUCTION D'EAU POTABLE SUD CALVADOS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la communauté de communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon aura la compétence « eau potable et assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, le retrait de la commune Laize-Clinchamps du syndicat de production d'eau potable Sud Calvados à compter du 1^{er} janvier 2020.

51/2018 SUBVENTION AMICALE DES MINEURS DE MAY SUR ORNE POUR CREATION D'UNE STELE EN HOMMAGE AUX MINEURS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'une subvention pour la création d'une stèle en hommage aux mineurs des anciennes mines de fer de May sur Orne – Saint André sur Orne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'accorder une subvention de 2000€ pour la création de la stèle.

Vote : Pour 17 – Abstentions 4

Rapport des commissions :

- La 3^{ème} édition de la course a eu lieu le 15 septembre à Laize la Ville, 165 coureurs étaient inscrits. Cette course est organisée par le comité des fêtes de Laize la Ville. Une question se pose pour la création d'une association pour organiser cette course les prochaines années.

Travaux :

- Les travaux de construction de salles de classe, de restaurant scolaire et de garderie sont pratiquement terminés, il reste quelques finitions. Les entreprises interviennent généralement le mercredi.
- L'inauguration de ces bâtiments est prévue le 10 novembre.
- Monsieur MARTIN informe le conseil que des aménagements de terrain pourront avoir lieu rue de la Cavée et que cette portion de rue pourrait changer de nom, il est proposé de la nommer « Impasse de la Cavée ». Une décision sera prise en temps voulu.

Scolaire :

- Le personnel est satisfait de travailler dans ces nouveaux locaux qui sont agréables et confortables. La salle de la cantine n'est pas bruyante.
- La CAF a donné son agrément pour les salles de garderie afin de pouvoir accueillir le RAM le vendredi matin.

Théâtre :

- Une présentation de la saison 2018/2019 a eu lieu vendredi 28 septembre.
- La première sortie sera organisée le dimanche 25 novembre à 17 heures.

GR36 :

Monsieur PICARD a rencontré Monsieur HOUEL, responsable du GR 36 afin de convenir d'une modification du chemin pédestre GR36 principalement sur Clinchamps sur Orne.

Visite du Sénat :

31 personnes iront visiter le sénat.

Lotissement « Jean Mermoz » :

L'inauguration aura lieu le samedi 13 octobre 2018 à 11 heures.

Fête patronale de Clinchamps sur Orne :

Elle aura lieu le 6 et 7 octobre 2018.

Modification délégations des adjoints :

Monsieur GOUEDARD informe le conseil qu'il a transmis la délégation « Commission sport jeunesse et vie association » à Arlette ROBIOLLE

Monsieur GOUEDARD aura la mission RGPD

Trait d'union :

Réunion le 10 octobre

Séance levée à 22 heures.